

ADARUQ 2012

Atelier à l'intention des nouvelles administratrices et nouveaux administrateurs de recherche



DOMINIQUE MICHAUD

**Directrice adjointe, Développement de
la recherche, Université Concordia /
Présidente sortante, ADARUQ**

CAROLINE LACHANCE

**Directrice administrative, Bureau de
recherche-Développement-
Valorisation, Université de Montréal /
Vice-présidente, ADARUQ**

ADARUQ 2010

Atelier à l'intention des nouvelles administratrices et nouveaux administrateurs de recherche



AU PROGRAMME...

- **Définition de l'administration de la recherche universitaire aujourd'hui**
- **Structures de recherche universitaire**
- **Financement de la recherche universitaire**
- **Politiques de recherche universitaire**
- **Conclusion**

Des heures de plaisir !

Comment définir l'administration de la recherche universitaire aujourd'hui ?



EN PREMIER LIEU, COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE LA TÂCHE DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE :

- ENSEIGNEMENT
- RECHERCHE
- SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

DE FAÇON HABITUELLE, LA TÂCHE DE RECHERCHE REPRÉSENTERA 40% DE LA TÂCHE GLOBALE D'UN PROFESSEUR-CHERCHEUR

Comment définir l'administration de la recherche universitaire aujourd'hui ?



DEUX GRANDS VOLETS À NOTRE TÂCHE :

- **SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT**
- **PROMOTION ET VALORISATION**

DE PROJETS INITIÉS PAR LES CHERCHEURS ET DE PROGRAMMES ET POLITIQUES ÉTABLIS PAR LES BAILLEURS DE FONDS EXTERNES ET NOS PROPRES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS

Quel est notre rôle ?



HOMMES ET FEMMES À TOUT FAIRE !

- **Conseillers**
- **Planificateurs**
- **Réviseurs**
- **Comptables**
- **Agents d'information**

ET TOUTE AUTRE TÂCHE CONNEXE...

Une responsabilité partagée... Parfois difficile de s'y retrouver !



**DE MULTIPLES INTERVENANTS : NOMBRE VARIABLE EN
FONCTION DE LA TAILLE DE L'INSTITUTION !**

- Les professeurs/chercheurs(/créateurs)
- Les directeurs de département
- Les vice-doyens et doyens
- Le vice-recteur à la recherche (et à la création)
- Le directeur du bureau de la recherche
- Les agents des finances

La plupart du temps, tous interviennent dans un seul et même dossier !

Les chercheurs et nous...



INFORMER : Possibilités de financement, opportunités, etc...

MOTIVER : Comment jongler avec les dates limites, demandes lourdes, etc...

SOUTENIR, VÉRIFIER, SUGGÉRER : Aide à la préparation des demandes de financement

CONTRÔLER : Veiller à ce que toutes les règles soient respectées

L'institution et nous : Répondre à ses besoins...



- S'assurer que les processus internes sont respectés. Qui signe ou approuve quoi ? Quelle est la répartition des frais indirects ? etc...
- Améliorer les taux de succès dans un contexte souvent problématique de disponibilité de fonds publics
- Fournir des statistiques sur demande
- “DAMAGE CONTROL” !

Structures de la recherche universitaire



UN ENVIRONNEMENT INTERNE SOUVENT ASSEZ COMPLEXE :

- Vice-rectorats, décanats et vice-décanats
- Départements, centres et instituts
- Bureaux et services

Qui est qui ? Qui fait quoi quand ? Au fait, connaissez-vous votre organigramme ?

UN ENVIRONNEMENT EXTERNE QUI L'EST ENCORE PLUS. COMMENT ?

Financement fédéral de la recherche universitaire



LES PRINCIPAUX BAILLEURS DE FONDS :

- **Conseil de recherches en sciences humaines et sociales (CRSH)**
- **Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG)**
- **Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)**

Et les autres fédéraux...



- **RÉSEAU DES CENTRES D'EXCELLENCE**

Programme favorisant la mise sur pied de réseaux thématiques pancanadiens, certains spécialisés en commercialisation

- **CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA (CRC)**

Programme conçu afin d'attirer et de retenir des chercheurs de pointe

- **FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION (FCI)**

Programme soutenant les infrastructures de recherche : retenir ici que les Fonds de recherche du Québec assurent une évaluation préliminaire et indépendante des demandes soumises dans le cadre de la FCI

Financement provincial de la recherche universitaire

LES PRINCIPAUX BAILLEURS DE FONDS :

- Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQ-S)
- Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQ-NT)
- Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQ-SC)

LE QUÉBEC, UNE SOCIÉTÉ DISTINCTE ?

Les Fonds couvrent les secteurs des Conseils fédéraux, avec des fonctions et programmes complémentaires à ceux des Conseils. On suit la tendance ou on la dicte ?

Et les autres provinciaux...

- **GÉNOME QUÉBEC : Génomique**
- **NANOQUÉBEC : Nanotechnologies**
- **MDEIE : PSRV 1, 2 et 3**
- **MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES : Soutien à la coopération scientifique et technologique**
- **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) : Frais indirects, infrastructure, cofinancement FCI**
- **CONSORTIUM QUÉBÉCOIS SUR LA DÉCOUVERTE DU MÉDICAMENT (CQDM) : Recherche précompétitive**

Revoir une demande de subvention : qu'est-ce au juste ?

PARLONS PRIORITÉS !

ON EST EN SEPTEMBRE...QUE FAIRE ?

- Premier venu, premier servi?
- Respect des échéances (dernière minute ou marge raisonnable?)
- Votre université/organisation a-t-elle établi des règles à ce sujet?
- Nouveaux venus (titulaires de postes menant à la permanence, chercheurs novices) ou demandeurs chevronnés?
- Subvention majeure ou non ? 1 M \$ ou 5 000 \$?
- Conseils suivis ou tombés dans le vide?
- Rendez-vous pris à l'avance ou visite inopinée?
- Étendue de la révision souhaitée?

Revoir une demande de subvention : qu'est-ce au juste ?

PRINCIPES DE BASE...

- Fixer un délai ferme pour la réception des demandes pour fins de revue... On peut toujours rêver ! 😊
- Le chercheur est-il admissible ?
- Lire la demande en entier
- Utiliser une grille pour vérifier si le document est complet
- Privilégier la revue par les pairs internes (type mentorat) et la mise à disposition de modèles

Revoir une demande de subvention : qu'est-ce au juste ?



- La demande est-elle destinée au bon organisme ? Vive la multidisciplinarité !
- L'institution a-t-elle les installations nécessaires la recherche ? Vive le manque d'espace !
- Identifier les points forts et les points faibles et les mettre en liens avec la culture de l'agence. Vive l'instinct !
- Comprendre ce que le chercheur veut faire. Vive la clarté !
- Le budget répond-il aux exigences (et à la culture) de l'agence ? Vive la discipline !

Gérer un projet : qu'est-ce au juste ?



- Le projet a-t-il besoin d'être certifié du point de vue éthique ?

http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC_2_FINAL_E_Web.pdf

- Quelles sont les dépenses admissibles ? Que déclarer dans les rapports financiers requis auprès des organismes ?

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/TFAGChange08-GAFTRevision08_fra.asp

Les frais indirects de recherche

UNE COURTE DÉFINITION !

Frais ne pouvant pas être associés spécifiquement à un programme ou une activité de recherche en particulier. Les frais indirects comprendront la mise à disposition et l'entretien des locaux et installations de recherche, les services de bibliothèque, les services financiers, les services informatiques, le mobilier, les services départementaux (y compris le secrétariat), le chauffage, la climatisation, l'assurance et les services similaires.

COMMENT SONT-ILS CALCULÉS ?

Au provincial, via le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Siru/gestion.htm>

Au fédéral, via le Programme des coûts indirects :

http://www.indirectcosts.gc.ca/about-au_sujet/index-fra.aspx

Politiques de la recherche universitaire



**LA RECHERCHE NE SE DÉROULE PAS EN VASE CLOS !
ADMINISTRER LA RECHERCHE DANS UN CADRE
INSTITUTIONNEL OU ORGANISATIONNEL, C'EST AUSSI
TENIR COMPTE DE POLITIQUES ET DE CADRES
NORMATIFS :**

- DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE
- ÉTHIQUE
- INTÉGRITÉ
- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Propriété intellectuelle



Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?

La propriété intellectuelle est le résultat d'un travail de création de l'esprit qui fait l'objet d'un droit incorporel, reconnu statutairement au moyen d'un certificat délivré par le pouvoir administratif, et qui donne son titulaire l'exclusivité d'exploitation de la propriété intellectuelle pour une durée prévue par la loi.

<http://www.recherche.umontreal.ca/valorisation-de-la-recherche/la-valorisation-en-bref/la-proprietee-intellectuelle-pi/>

Propriété intellectuelle



Qui est le titulaire d'une propriété intellectuelle ?

Dans la plupart des cas, le premier titulaire d'une propriété intellectuelle est le « créateur » (ou l'inventeur) de cette propriété intellectuelle. À l'Université de Montréal, la propriété intellectuelle se rapportant tout résultat, quelle que soit la forme sous laquelle il se présente, créé, développé ou modifié par un membre de la communauté universitaire, soit dans l'exercice de ses fonctions, soit en bénéficiant des ressources de l'Université, est détenue conjointement par le créateur et l'Université.

<http://www.recherche.umontreal.ca/valorisation-de-la-recherche/la-valorisation-en-bref/la-propriete-intellectuelle-pi/>

Propriété intellectuelle



Si par ailleurs, celui-ci a l'intention de valoriser ses découvertes, il se doit de faire reconnaître les droits de propriété intellectuelle conjointe avant d'en faire une exploitation commerciale. À cette fin, il doit divulguer cette intention l'Université.

<http://www.recherche.umontreal.ca/valorisation-de-la-recherche/la-valorisation-en-bref/la-proprieete-intellectuelle-pi/>

Propriété intellectuelle



CERTAINS BAILLEURS DE FONDS EXIGENT PLUS...

Cession de la propriété dans le cas de contrats

GÉNOME CANADA | GÉNOME QUÉBEC : Redevances sur l'exploitation

Propriété intellectuelle



Modalités d'accès aux résultats de la recherche et à la PI.
Un exemple tiré du CRSNG:

http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/policies-politiques/ip-pi_fra.asp

En vertu de la présente politique, l'accès aux résultats de la recherche menée en tout ou en partie grâce à des fonds du CRSNG peut prendre différentes formes :

- libre diffusion sans aucune restriction;
- délivrance d'une licence non exclusive;
- délivrance d'une licence exclusive;
- droits de PI conjoints;
- cession partielle des droits de propriété;
- cession intégrale des droits de propriété.

Conclusion



**L'ADMINISTRATION DE RECHERCHE :
LE TRAVAIL DE L'OMBRE !**

L'ADARUQ, qui sommes-nous ?

CRÉÉE EN 1983, afin

- de promouvoir le développement de la recherche universitaire au Québec
- d'encourager et faciliter la mise au point de politiques de recherche et de procédures efficaces pour l'administration des programmes de recherche
- de permettre à ses membres d'échanger sur leurs préoccupations en tant qu'administratrices ou administrateurs de recherche universitaire
- d'assurer des relations fructueuses avec les organismes intéressés à la recherche universitaire
- d'offrir plus particulièrement un lieu d'échanges avec les organismes subventionnaires au sujet de leurs politiques et pratiques de soutien à la recherche.

Autres associations dédiées à l'administration de la recherche



- ACARU (Association canadienne des administrateurs de recherche universitaire), association nationale fondée en 1971, composée de volets régionaux. L'ADARUQ ne fait pas partie des volets régionaux de l'ACARU.

<http://www.cauro-acaru.ca/>

- SRA (Society of Research Administrators), association internationale fondée en 1967, composée de 5 sections dont le Canada.

<http://www.srainternational.org/sra03/index.cfm>

Autres associations dédiées à l'administration de la recherche



- INORMS (International Network of Research Management Societies), réseau d'associations nationales créé au début des années 2000 : l'ACARU et la SRA en sont membres.

<http://www.inorms2012.com/>